

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juin 2019

Présents : Mmes GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, DOUMER Sonia, ROPP Michèle, MM DARD Didier, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, RIBIERE Jean-François

Excusés : MM BARAFFE Jean-Pierre (procuration à Mme Gousset), CARISEY Nicolas (procuration à M. RIBIERE), LOMBARDET Christophe

Absents : Mme NOEL Charline, M. Bari Pierre

Secrétaire de séance : M. RIBIERE Jean-François (unanimité)

1 - Programme des travaux Forestiers 2019 :

Présentation du programme forestier 2019 par Mr Georges GUICHARD de l'ONF ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le programme de travaux sylvicoles et d'infrastructure pour un montant total de 17558 € HT pour les travaux sylvicoles et 10500 € HT pour les infrastructures.
- D'autoriser le maire ou l'un de ses adjoints, à signer les pièces correspondantes, y compris les devis pour ces travaux.

Votes : unanimité 11 voix Pour

2 - Modification dévolution et destination de la Parcelle 70 :

Le marchand de bois achètera sur pied, les bois martelés à la place de la commune qui aurait dû les façonner elle-même tel que stipulé dans la délibération du 2 octobre 2018. Il convient donc d'annuler l'affectation des produits de la parcelle 70 aux besoins de la chaufferie communale, et de ne plus vendre les grumes aux adjudications des bois façonnés (printemps 2020) et propose de mettre en vente l'ensemble de ces mêmes produits de la parcelle 70 r, à la vente en bloc et sur pied de l'automne 2019.

Votes : unanimité 11 voix Pour

3 - Extension réseaux électricité - éclairage public - communications à proximité rue du champ des Peignes :

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour une nouvelle résidence principale prévue à proximité de la rue du Champ des Peignes, et relevant donc de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute Saône (SIED70), auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner avec d'autres travaux d'installation d'éclairage public et de communications électroniques, relevant quant à eux des compétences optionnelles du même SIED70. En conséquence, il propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Suite à cet exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré

- Approuve le programme des travaux présentés par Monsieur le Maire
- Demande au SIED 70, la réalisation des travaux définis évoqués par le Maire
- Autorise ce dernier à signer la convention de mandat ainsi que la partie financière prévisionnelle, annexée à la présente délibération
- Demande au SIED70 la réalisation du génie civil de communications électroniques
- S'engage à prendre en charge la contribution financière demandée par le SIED70 et autorise Monsieur le Maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention avec ORANGE.

Votes : unanimité 11 voix Pour

4 - Convention cartographie avec ENEDIS :

Le maire présente la convention. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer avec ENEDIS une convention de mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution

Votes : 8 pour 2 Contre : Mme ROPP Michèle, M. DONZE Philippe - 1 abstention : Mme LEMAZO Karine

5 - Contrat avec Medialine :

Le maire présente le contrat établi par la Société nouvelle de création et de diffusion publicitaire MEDIALINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer avec MEDIALINE un contrat de prestations de services d'occupation domaniale en vue d'installer deux dispositifs de mobilier urbain pour une durée de 9 années. La redevance annuelle que versera CDP MEDIALINE est égale à 75 € par support

Votes : unanimité 11 voix Pour

6 - Classement sans suite de la convention ingénierie 70 ...

Vote reporté à la prochaine réunion de conseil pour besoin d'informations complémentaires.

7 - MOTION de soutien à l'ONF :

Le conseil Municipal de Saulnot réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service de l'office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement, et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine, le conseil Municipal soutien les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires, et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- Le maintien de fonctionnaires assermentés pour les agents de l'ONF, assermentés pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- Le maintien du régime et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures.

Votes : unanimité 11 voix Pour

8 - VCEU de l'AMF pour la défense et l'amélioration du système de Santé

Considérant que selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous, sans distinction d'origine sociale, sociale ou territoriale, le Conseil Municipal de Saulnot souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil Municipal de Saulnot demande donc que la réforme du système de santé, prenne en considération la lutte contre les « Déserts Médicaux », et la garantie d'une offre de santé de proximité (*en particulier en zone périurbaine et rurale*), adaptée aux territoires.

Votes : unanimité 11 voix Pour

9 - Demande d'autorisation d'occupation ponctuelle d'un terrain communal pour une activité associative

Une jeune association, « La tanière de l'Ours », basée à Saulnot, demande à bénéficier d'un terrain pour exercer leur activité. Le Conseil Municipal se prononce pour le prêt d'un terrain proche du terrain d'aviation (parcelle ZE 40) pour une durée d'un an.

Votes : 10 voix Pour- 1 abstention (C. GAUSSIN)

10 - Gilets Jaunes - Demande le prêt d'une salle :

Les Gilets Jaunes, par l'intermédiaire de l'un de leur porte-parole, demandent la mise à disposition d'une salle de réunion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce pour un prêt unique (une fois) de la salle de cérémonie

Votes : 8 voix POUR 3 voix CONTRE (Mmes ROPP, LEMAZO, M. DONZE)

11 - Amis de Salines :

L'association des amis des Salines a demandé, par courrier en date du 25 mars, s'il était possible de revoir le tarif des photocopies, tel que pratiqué actuellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate qu'en effet l'évolution de la technique a été telle, que ce tarif n'est plus représentatif du coût réel, et propose de revoir ce dernier. Une évaluation sera donc établie pour cette demande précise, sur la base du coût réel pratiqué par notre fournisseur BUROCOM, soit la photocopie couleur à 0.0834 €.

Les tarifs des photocopies seront revus lors d'une prochaine séance

Votes : unanimité 11 voix Pour

12 - Informations :

M le Maire, fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation :

- contrat de bail de location pour le logement A5 avec M. HENNEQUIN, et Madame BELLENAY à compter du 25 avril 2019.
- contrat de bail de location pour le logement A1 avec M. HALM Alexandre, à compter du 22 Mars 2019.
- contrat de bail de location pour le logement A2 avec M. WITZEL Théo à compter du 16 avril 2019.

Fait à SAULNOT, le 14 juin 2019
C. GAUSSIN, maire

